

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

8e édition du festival du film de Masuku

Guy MADJOUA SANGUETABA
Franceville/Gabon

La 8e édition du festival du film de Masuku est restée au stade virtuel. Les organisateurs tenaient à respecter les mesures gouvernementales de lutte contre la propagation du Covid-19. Du coup, les 13 films sélectionnés cette année ont été essentiellement programmés sur la plateforme "festivalscope". La masterclass sur l'histoire et l'analyse des images s'est tenue également par visioconfé-

rence. Tout comme le ciné-débat sur le thème d'"Amazonie et Bassin du Congo : poumon vert de la terre". Seule la cérémonie d'ouverture a été organisée en présentiel, devant une trentaine de personnes, à l'auditorium Georges Azibrouk de l'Université des sciences et techniques de Masuku (USTM). La déléguée générale du festival, Nadine Otsobogo, a saisi l'occasion pour remercier l'ensemble des partenaires pour leur appui multiforme. Pour cette année, la marraine

du festival est Son Altesse royale Esmeralda de Belgique. Dans un message vidéo, elle a présenté 2020 comme une "année difficile" à cause du Covid-19 et des effets climatiques. Pour la princesse de Belgique, la santé humaine est étroitement liée à la santé de la planète. Pleine d'espoir, l'Altesse royale Esmeralda estime, en outre, que "pour bâtir un

monde plus juste, plus durable et plus salubre, il importe de placer la nature au centre de notre vie et de respecter les limites de notre planète". Elle a ensuite qualifié le festival du film de Masuku de "formidable initiative" du fait qu'il permet, depuis 8 ans maintenant, d'aborder des problématiques liées, entre autres, à la nature et à l'environnement.



Lancement virtuel du festival du film de Masuku. Photo: Guy MADJOUA S

Covid 19 : du matériel pour l'école de Nkoltang



Photo: Prosper Sax Nze Bekale

Une vue du don offert. UN geste d'un natif, Giles Patrick Ella.

Prosper Sax NZE BEKALE
Ntoun/Gabon

CONSEILLER municipal (PDG) du 2e arrondissement de la commune de Ntoun et natif de la contrée, Giles Patrick Ella a doté, dernièrement, l'école privée protestante de Nkoltang d'un lot de matériel destiné à la riposte contre le Covid-19. "Je mesure vos attentes qui sont diverses et variées. Mais j'ai voulu, par cette modeste contribution, m'associer, à ma façon, à la lutte engagée par les autorités du pays contre le Covid-19, qui continue de sévir dans notre pays et dans le reste du monde. Le choix d'un établissement scolaire a été fait à dessein

car les jeunes sont à protéger parce qu'ils constituent l'avenir du pays", a déclaré le donateur. Louable et salubre à bien des égards, le geste du conseiller municipal Giles Patrick Ella a été bien accueilli par les responsables de cette école et les populations locales qui l'ont remercié pour cela ; puisque l'acte posé intervient dans un contexte particulier marqué par une crise sanitaire qui perdure. La remise symbolique du don et, dans la foulée, des kits scolaires au bénéfice de nombreux enfants de Nkoltang, s'est déroulée en présence des membres de son comité de soutien et de ceux de l'association "Solidarité éducative".

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 11 décembre 2020
Appel d'offres : N°05/MER/ CDC/2020
Nom du projet : Renouvellement des Assurances de la CDC
Source de financement : Fonds propres budget 2021

1. OBJET

La Caisse des Dépôts et Consignations lance un appel d'offres pour le renouvellement des assurances de la CDC pour l'année 2021.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en 4 lots suivants :
Lot n°1 : Assurance automobile ;
Lot n°2 : Assurance globale de banque ;
Lot n°3 : Assurance globale dommage ;
Lot n°4 : Assurance santé.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions de l'article 89 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 FCFA par lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Secrétariat Général de la Caisse des Dépôts et
Consignations
BP : 8820 Libreville-Gabon
2ème étage Immeuble ORCHIDIA

Le paiement au Trésor Public se fait sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 04 janvier 2021 à 10H00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 04 janvier 2021 à 11H00 dans la salle de réunion de la Caisse des Dépôts et Consignations sise à l'Immeuble ORCHIDIA, à l'avenue de Cointet.

Le Directeur Général des Marchés
Publics
Eugène Pénafort MINTSADYANI



L'Administrateur Directeur
Général
Patricia Danielle-MANON

